

LETTRE

DE M. LE COMTE OWAL,

De l'autre Monde.

L'EXISTANCE m'eſt ravie, mais l'immortalité de l'ame me reſte, & me laiſſe la penſée & le ſouvenir d'un monde que je regrette encore; ſur-tout, ne connaiſſant point les douceurs de celui où je viens de paſſer, & dont je ne ſortirai jamais, jamais, jamais : ce mot trois fois répété, prouve l'immenſité des tems dont perſonne n'apperçut le terme. O vous qui me lirez, que ma funeſte

hiſtoire ſerve à votre conſervation! Un moment de vivacité, un préjugé fatal m'impoſait la loi barbare à laquelle je me ſuis ſacrifié; pouvais-je m'y refuſer? non: l'honneur m'y obligeait, & l'exemple récent que deux Princes m'ont donné, à éloigné de ma raiſon toute réflexion, & me fait ſurmonter ma faible nature. Je ne vous fatiguerai point des remords dévorans dont je fus agité, ni de tout ce que mon cœur a ſouffert pour cacher à ma femme & à ma famille, le ſort qui m'attendait; chaque minute me ſemblait une nouvelle ſouffrance : combien ce préjugé fatal eſt giganteſque & chimérique! Si les hommes ſavaient ce que vaut un quart d'heure d'exiſtance, ils ſeraient



moins barbares pour leurs ſembla-
bles.

Je pardonne ma mort à mon adverſaire, il doit être aſſez à plaindre, ſi chaque matin revoyant le jour il ſe reſſouvient qu'il m'en a privé. Mais je ſouhaite que les Habitans de ce monde, que je ne reverrai plus, puiſſent en liſant cette lettre, ſi elle leur parvient, abolir cette barbarie des ſiècles reculés : qu'ils ſe rappellent le nombre des victimes immolées, pour un fantôme que l'on devrait fouler aux pieds ; peut-être que dans un Gouvernement moins ſuperſtitieux & plus ſage ſur cette chimère, l'on aurait veillé davantage à mes démarches. Alors enhardi par la tolérance des Loix, je me fus confié à un ami ſenſible ;

mais en France tout vous abandonne en pareil cas. Le père, au moment d'une affaire, embraſſe ſon fils en gardant un ſilence cent fois plus éloquent, que s'il le conduiſait au combat. A qui faut-il donc s'adreſſer? En qui doit-on avoir confiance? A la ſeule prévoyance d'un Roi juſte & bienfaiſant; car les Rois ſont les Dieux tutélaires de leur Empire; ils doivent veiller à la conſervation de leurs Sujets; mais ſouvent, ne prévoyant point des dangers qu'ils ne peuvent courir, ils oublient que la perte d'un Citoyen fait un défenſeur de moins pour l'Etat. L'opinion, reine du Monde, augmente un préjugé féroce qui nous entraîne à la vengeance cruelle; notre raiſon s'égare. Le

mot honneur nous fait la loi, & il ne nous reste, pour tout espoir, que le hazard des combats. Quelquefois le tribunal de l'honneur, actif dans ses décrets, & trop lent dans les rapprochemens, ne nous laisse qu'une forme usitée qui recule notre mort sans chercher à nous en préserver.

Puisque le regret de l'existance est encore permis à mon cœur; ô mon épouse chérie! il vous est entièrement destiné; puissiez-vous me pardonner les instans cruels que ma mort vous a occasionnés! puissiez-vous ne jamais oublier, que toujours présente à mon idée, vous fûtes ma derniere pensée!

Baigné dans mon sang, traîné par mon adversaire, ma voix en-

trecoupée, vous appellait encore; mais tout était ſourd à mes plaintes. Les Loix rigides du duel, & le ſecret inviolable, qui fait l'impunité, me laiſſa ſans ſecours terminer mon exiſtance. Au milieu d'une forêt, dans l'horreur de la nuit, j'ai cent fois tendu mes foibles bras au ſecours impénérable que j'attendais des humains. Telle fut ma triſte deſtinée: vous qui me connaiſſiez, ne ſouillez point ma mémoire en me croyant coupable. Le tems vous apprendra que je n'eus aucun tort: que ma malheureuſe fin ſerve à changer des formes cruelles, & donne des moyens plus certains aux pères tendres & ſenſibles pour ſauver leurs enfans, & conſerver au Roi & à la Patrie, de braves &

fidelles Sujets, qui, a plus forte raison auraient donné leur sang pour la défendre.

FIN.